



CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre le propriétaire

Madame ou Monsieur FABRY Roger, demeurant Château de La Servayrie 12330 MOURET

Tél : 06 76 09 75 78

E-Mail

chateaulaservayrie@gmail.com

Et le locataire

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

CP: _____ Ville : _____

Tél. : _____

E-Mail : _____

Pour la location

Une villa (12 pièces) sise à 20233 SISCO sur terrain de 1200 m² avec piscine chauffée et SECURISEE de 54 m² et dépendances (sont exclus : cave, chaufferie et local technique de la piscine) **Numéro d'enregistrement à la Mairie de Sisco : 2B281 000001 O5**

Nbre de chambres : **7**..... Nombre de lits : 2 pers : **4 - 1** pers : **6**..... Location non fumeur—Animaux non admis—Soirées autorisées à l'extérieur uniquement sous réserve d'absence de nuisances à l'encontre du voisinage—

Le propriétaire loue au locataire qui accepte aux conditions suivantes :

La villa sus-décrise, DU AU Pour un loyer total de pour l'ensemble du séjour. Le loyer comprend toutes les charges à l'exception de celles de ménage en fin de séjour (**Obligatoire**) et de location de linge (**en option**—*le locataire pouvant apporter sous contrôle du propriétaire son propre linge*) Ces prestations sont à régler à l'arrivée : Draps/Linge de toilette, linge de maison et serviettes de piscine 15 € / pers / semaine. Ménage en fin de séjour : 250 € (jusqu'à 10 personnes) ou 300 € (plus de 10 personnes) La taxe de séjour perçue pour le compte de la commune 2,5 € /jour/ personne est incluse dans le loyer Un dépôt de garantie de 1 500 € sera demandé à l'arrivée du locataire. Cette garantie sera restituée au départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux relevant la responsabilité du locataire. Le locataire dispose d'un délai de 24 heures pour faire constater toutes dégradations ou tous dysfonctionnements n'ayant pas été constatés lors de l'inventaire à l'arrivée. La garantie sera remise par chèque bancaire (*qui ne sera pas encaissé jusqu'au départ*) ou en espèces. Cette location sera effective après signature par les parties du présent contrat et si le propriétaire reçoit dans un délai de 7 jours après son émission le paiement de la facture correspondant au premier acompte de 40 %. Les paiements du solde se feront en deux fois, par le paiement de deux factures correspondant chacune à 30 % du montant du loyer émises l'une 90 jours avant l'arrivée et la dernière 30 jours avant l'arrivée.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, un pour chaque partie.

Fait le/...../..... A

Fait le/...../..... A

Le propriétaire

Le locataire